

RÉMUNÉRATION DES ÉLUS¹
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2023

<i>Non audité</i>	Fonction	Reçu de l'organisme municipal		Reçu d'organismes mandataires ou supramunicipaux	
		Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Claude Comeau	1.1 Maire	68 242	18 207	11 073	
Denise Bergeron	1.2 Conseiller	20 070	10 035		
Diane Boyer	1.3 Conseiller	20 070	10 035	1 100	
Sam Ierfino	1.4 Conseiller	20 070	10 035		
René Lecavalier	1.5 Conseiller	20 070	10 035		
Claudine Morel	1.6 Conseiller	20 070	10 035		
Hugo Gendreau	1.7 Conseiller	20 070	10 035		

Note

1. Comprend la rémunération et les allocations de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal (ex.: MRC, régie, organisme public de transport).